

Mairie de MONTGARDIN

05230

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2009

Présents: BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland,
REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.
Absents: ROULET André (procuration à HUBLOU Alain)

SOMMAIRE

Décisions	2
1. Approbation PV précédent.	2
2. École : Classe mobile numérique. École Mobile 090505	2
3. Aménagement de l'annexe de la mairie	3
3.1. <i>Choix d'un architecte. AnnexeMairieArchitecte 090505</i>	3
3.2. <i>Emprunt. AnnexeMairieEmprunt 090505</i>	4
4. Église : Proposition d'automatisation de l'installation campanaire. SonnerieÉglise 090505	5
5. Église : Sonorisation. ÉgliseSonorisation 090505	5
6. Forêt :	6
6.1. <i>Programme 2009.</i>	6
6.2. <i>Route forestière de la Condamine. RouteForestièreCondamine 090505</i>	6
6.3. <i>Aménagement touristique parcelle 1.</i>	7
7. Assainissement. Assainissement 090505	7
8. ACCA : Renouvellement du bail de chasse. ACCA 090505	8
9. Demandes de subvention	9
9.1. <i>Fonds de promotion touristique. FondsPromotionTouristique 090505</i>	9
9.2. <i>Gala de bienfaisance du quatrième chasseur. 4e Chasseur 090505</i>	9
9.3. <i>Jeunes agriculteurs : salon de l'agriculture.</i>	9
10. Clôture du CCAS.	9
Informations	9
11. Proposition d'adhésion aux Communes Forestières. COMMUNES FORESTIÈRES090505	10

DÉCISIONS

1. APPROBATION PV PRÉCÉDENT.

Le procès verbal du 31 mars 2009 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. ÉCOLE : CLASSE MOBILE NUMÉRIQUE. ÉCOLE MOBILE 090505

À l'occasion du plan de relance, l'État s'engage à équiper 5000 écoles situées dans la commune de moins de 2000 habitants en leur permettant de se doter d'un équipement numérique.

Le ministère de l'éducation nationale subventionnera le coût HT de cet équipement (matériel, installations, garantie, câblage et sécurisation du local accueillant les ordinateurs) à hauteur de 80 %, jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 €.

Le maire propose que la commune et l'école fassent acte de candidature au dispositif « École Numérique Rurale ».

Le devis demandé par le Maire prévoit :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ un PC enseignant TOSHIBA L300 ▪ 12 mini PC élèves 10 pouces NB200-107 (tous en XP PRO, ▪ de Microsoft Office pro 2007, ▪ de divers logiciels ludo éducatifs ▪ du logiciel de supervision NetOp School intégral ▪ du logiciel Promethean (cycle 1, 2, 3) ▪ des éléments de connexion au réseau et WiFi 	7 464,37 €
Formation une journée sur site à la classe mobile	300,00 €
Imprimante noir et blanc laser jet P1505n garantie 3 ans	223,00 €
1 Tableau Blanc Interactif de 78 pouces ajustable en hauteur, intégrant 1 vidéo projecteur « courte focale » en bout de bras, 1 paire d'enceintes, 4 stylets, 16 paperboards de ressources exclusives 1e degré Flocc, 100 tutoriels de formation en ligne (livré, installé, formation, garantie constructeur 3 ans sur site)	3 418,12 €
Abonnement à 8 heures d'assistance téléphonique et télémaintenance par ACI, réparties sur 3 ans	296,00 €
Total HT	11 701,49 €
Total TTC	13 994,98 €

La subvention attendue est de $(11\,701,49 \text{ €} \times 80 \%) = 9\,361,19 \text{ €}$. Compte tenu du plafonnement prévu cette subvention sera ramenée à 9 000 €. Le laisser à charge HT de la commune sera donc de 2 340,29 €.

Le maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à accepter ce devis sous réserve que la commune soit retenue pour bénéficier de la subvention attribuée par l'éducation nationale ;
- de l'autoriser à signer la convention locale pour la mise en oeuvre de l'École numérique Rurale.

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

3. AMÉNAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE

3.1. CHOIX D'UN ARCHITECTE. ANNEXE MAIRIE ARCHITECTE 090505

En application de la délibération du 27 juin 2008, la commune a acquis par voie de préemption l'ancienne maison SEYMAT située au chef-lieu, non loin de la mairie.

Cette maison comprend deux salles au rez de chaussée, deux salles au premier étage et des combles.

Dans la dépendance de ce bâtiment, sur le même terrain, était construit un garage.

Le reste du terrain était couvert d'arbres et de broussailles.

Dès l'acquisition de cette propriété, le conseil municipal a fait procéder à la suppression des arbres et des broussailles et à la démolition partielle du garage.

Le projet du conseil municipal est d'aménager la maison pour y installer les archives communales et pour créer 1 ou 2 bureaux qui seront mis à la disposition d'associations telles que le comité des fêtes ou l'ACCA.

Il faudra également construire un nouveau garage, plus grand et mieux disposé, pour garer le chasse-neige communal. L'implantation de ce garage sera faite de telle sorte que l'engin de déneigement, remontant la rue de l'église, pourra se garer en marche avant.

Il sera aussi nécessaire de consolider le mur du cimetière contre lequel était adossé l'ancien garage.

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 163 000 €.

Pour faire suite à la délibération du 24 février 2009, le maire a lancé la consultation de 4 architectes.

Deux propositions ont été reçues. La commission d'appel d'offres les a examinées le 5 mai 2009 à 19 heures.

Son choix s'est porté sur *L'ATELIER D'ARCHITECTURE LAULAU BERNARD ARCHITECTE*, Place Centrale 05230 Chorges, qui a fait la proposition ci-après :

La proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre pour une mission complète comprenant :

- les études d'exécution et la mission OPC (coordination)
- esquisse
- APS (Avant projet sommaire)
- APD (Avant projet définitif)
- PRO (Projet)
- EXE (Execution)
- ACT
- DET/ OPC (Suivi de chantier)
- AOR (Réception)

La proposition d'honoraires de Monsieur LAULAU est de 12 % du montant des travaux. Selon leur estimation à 163 000 € TTC, ces honoraires seraient de 19 560 € HT. Une estimation plus fine sera faite après l'APD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission d'appel d'offres.

Le maire est autorisé à signer un contrat en ce sens avec l'architecte.

3.2. EMPRUNT. ANNEXE MAIRIE EMPRUNT 090505

Afin de profiter de l'opportunité qui s'offrait à la commune, le conseil municipal a décidé le 27 juin 2008 d'acquérir par voie de préemption l'ancienne maison SEYMAT au prix proposé par un autre candidat soit 90 000 €. Devant l'urgence, l'acquisition s'est faite sur les fonds disponibles à ce moment sans inscription budgétaire et sans recourir à l'emprunt.

Le maire propose de rééquilibrer financièrement cette opération par un emprunt a posteriori.

Les besoins de financement sont les suivants :

Montant de l'achat	90 000,00 €
Estimation des travaux ¹	163 000,00 €
Emprunts à réaliser	253 000,00 €

Le maire a consulté la banque DEXIA sur les conditions de financement de cet emprunt.

Ces conditions, valable jusqu'aux 7 mai 2009, sont les suivantes :

Montant du prêt	253 000 €
Date de versement des fonds	le 25 mai 2009
Date de la première échéance	1er janvier 2010
Durée	15 échéances

¹ Annexe de la mairie, construction d'un garage, renforcement du mur du cimetière, aménagement des abords du cimetière

Périodicité	annuelle
Échéances	constantes
Taux d'intérêt	4,66 %
Montant de l'échéance	23 393,45 €
Taux réduit ²	4,40 %
Frais d'engagement	500 €

Après examen de ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure cet emprunt.

4. **ÉGLISE : PROPOSITION D'AUTOMATISATION DE L'INSTALLATION CAMPANAIRE.**
SONNERIE ÉGLISE 090505

La société PACCARD, qui a rénové le beffroi de l'église, a proposé un devis pour l'automatisation de notre installation campanaire.

Le choix du conseil municipal s'est porté sur une automatisation complète, c'est-à-dire les deux cloches en volée électrique et en tintement électrique, offrant ainsi la possibilité de différencier par des sonneries différentes les baptêmes des mariages, de proposer plusieurs glas par la mise en fonction d'un carillon et/ou de la volée sur deux cloches.

Cette offre s'élève (HT) à	7 993,00 €
subvention espérée du Conseil Général (25%)	1 998,25 €
à la charge de la commune	5 994,75 €

Considérant que cet équipement compléterait positivement la valorisation de notre église, tout en permettant de renouer avec une certaine tradition ;

Considérant que ce dispositif intègre la mise en place d'une horloge de commande radio synchronisée, qui permet toutes les programmations usuelles de sonneries en étant gérée par une antenne radio avec la précision de l'heure absolue ;

Considérant que La suppression des cordes dans le clocher permettrait d'assurer son isolation et d'empêcher ainsi le refroidissement de l'église par le vent et la pluie.

Le conseil municipal décide à la majorité (1 voix contre, 3 abstentions et 7 voix pour) :

- de solliciter du Conseil Général une subvention la plus élevée possible ;
- d'autoriser le maire à accepter le devis présenté, sous réserve de l'attribution d'une subvention.

5. **ÉGLISE : SONORISATION.** ÉGLISE SONORISATION 090505

La sonorisation de l'église, installée en 1997 par la commune, est maintenant très défectueuse.

² les échéances correspondent à des échéances classiques calculées sur la base du taux réduit

Une société spécialisée en électroacoustique a été consultée. Le devis qu'elle a présenté s'élève à 5 393,87 €.

Le maire précise que le remplacement de la sonorisation pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible ;
- Autorise le Maire à signer le devis présenté sous réserve de l'attribution d'une subvention par le Conseil Général.

6. FORÊT :

6.1. PROGRAMME 2009.

Descriptif des travaux	Quantité	Localisation	Montant HT	Décision
Mise en lumière des trouées de mélèzes	0 ha 5	Parcelle 5	630 €	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Fourniture et pose d'un panneau Fourniture et pose d'une barrière normalisée DFCI	1	Route forestière Condamine	1 940 €	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Réfection captage DFCI	1	Parcelle 12	660 €	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			3 230,00 €	
Route forestière Condamine subventionnée à 50 %	1	La Condamine	35 000,00 €	Programmes en cours

6.2. ROUTE FORESTIÈRE DE LA CONDAMINE. ROUTEFORESTIÈRECONDAMINE 090505

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 avril 2009 à 9 h 30 pour choisir l'entreprise devant réaliser la route forestière de la Condamine.

Neuf entreprises ont soumissionné.

La commission d'appel d'offres, jugeant l'offre sur son prix et sur sa valeur technique, a choisi à la majorité, l'entreprise GAUDY. Son offre s'élève à 19 630 € HT.

Le conseil municipal entérine ce choix. Par ailleurs, considérant que le coût des travaux a été estimé à 31 540 € HT, et que ces travaux sont subventionnés à 50 %, décide d'utiliser la totalité de l'enveloppe sur des travaux complémentaires effectués dans le même secteur. En conséquence, il adopte le projet d'avenant ci-après :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Montant total du marché de travaux	19 630,00 €	23 477,48 €
Avenant	11 915,00 €	14 250,34 €
Objet :		

Désignation	Montant HT	Montant TTC
- effectuer un traitement de chaussée complémentaire par empierrement supplémentaire de 400 m cube de TV 0/80 et compactage pour améliorer l'accès à la forêt communale et favoriser la vidange des bois ; - mettre en place 10 revers d'eau en bois supplémentaire pour améliorer la stabilité du corps de chaussée au ruissellement d'eaux pluviales ; - quelques heures d'engins seront utilisées pour assurer les finitions.		
Nouveau montant du marché	31 545,00 €	37 727,82 €

6.3. AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE PARCELLE 1.

Descriptif	Quantité	Prix HT
Fabrication d'un escalier en bois reliant la route forestière à l'aire de détente créée en 2008	1	1400 €
Fourniture et mise en place d'un panneau de signalisation « aire de détente »	1	400 €
	TOTAL HT	1800,00 €
	TOTAL TTC	2152,80 €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant.

7. ASSAINISSEMENT. ASSAINISSEMENT 090505

Le projet d'assainissement collectif établi sur les données du schéma directeur d'assainissement a été approuvé par délibération du 24 septembre 2007 et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

L'APS a été estimé à 1 760 000 € HT.

Le Conseil Général, instructeur de cette demande de subvention, a indiqué que notre projet a été classé, en raison de son coût, en priorité 2 avec une possibilité de subvention ne pouvant dépasser 46 %.

À l'issue d'une rencontre avec les services techniques du Conseil Général, il a été conclu que la commune pourrait bénéficier d'une subvention plus importante en scindant son projet en deux phases en fonction des urgences des obligations sanitaires.

L'assainissement du chef-lieu n'est pas actuellement satisfaisant au plan de l'hygiène en raison de la structure des terrains. En conséquence, la mise en place d'un assainissement collectif est indispensable et urgente. En conséquence, sur proposition du maire, le conseil municipal décide de modifier comme suit le planning de réalisation de l'assainissement collectif initial :

- 1) chef-lieu ;
- 2) le reste de la commune prévue au plan d'assainissement collectif initial

Une recherche s'est orientée vers la parcelle B 110 communale en surplomb du CD 93. Le maire a chargé MG concept de faire une pré étude sur le choix de cet emplacement pour l'assainissement du chef-lieu.

L'estimation du nouveau projet serait de l'ordre de 414 000 € HT. Dans ces conditions un subventionnement intéressant pourrait être espéré, entre 70 et 80 %.

Le projet consiste à réaliser un réseau de transfert des eaux usées collectées au niveau du chef-lieu. Il aboutira à la future station de traitement à implanter sur la parcelle communale au lieu-dit « les Cotes » et cadastrée section B n° 110.

Station d'épuration 90 EH	129 000,00 € HT
Réseau de transfert	89 090,80 € HT
Réseau de collecte	113 054,04 HT €
Réseau d'eau potable	39 312,65 € HT
Missions connexes (levé topographique, bornage etc.)	13 800,00 € HT
Révision et divers et imprévus	15 742,50 € HT
Montant des travaux HT	400 000,00 € HT
Maîtrise d'oeuvre (3,5 %)	14 000, 00 € HT
	414 000,00 € HT
	495 144, 00 € TTC

Les travaux seront financés suivant la répartition envisagée ci-après :

80 % à répartir entre : le Conseil Régional

l'Agence de l'eau

le Conseil Général

20 % en autofinancement par la commune soit 82 800 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le projet ainsi présenté pour traiter l'assainissement du chef-lieu,
- sollicite du conseil régional, du Conseil Général et de l'agence de l'eau une subvention selon le plan de financement indiqué ci-dessus,
- décide que ce projet d'assainissement annule et remplace le projet précédent ; l'assainissement des lotissements Saruchet fera l'objet d'une deuxième tranche qui utilisera la station réalisée pour le chef-lieu sur la parcelle B 110 au moyen d'une station de relevage.

8. **ACCA : RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE. ACCA 090505**

Le conseil municipal, a autorisé le maire à renouveler le bail de chasse accordé à l'ACCA Diane de Rochelongue.

9. DEMANDES DE SUBVENTION

9.1. FONDS DE PROMOTION TOURISTIQUE. FONDS PROMOTION TOURISTIQUE 090505

Le président du comité départemental du tourisme des Hautes Alpes sollicite la participation de la commune au fonds de promotion touristique des Hautes Alpes pour l'année 2009. Cette participation est égale à 228,98 €.

Le Conseil municipal décide de participer au fonds de promotion touristique des Hautes pour la somme de 228,98 € au titre de l'année 2009.

9.2. GALA DE BIENFAISANCE DU QUATRIÈME CHASSEUR. 4E CHASSEUR 090505

Le colonel Dominique LEMAIRE, chef de corps du 4e régiment de chasseurs, sollicite une subvention pour l'organisation d'un gala de bienfaisance qui aura lieu le 8 mai 2009 à Gap et dont les bénéfices seront intégralement reversés à Terre Fraternité. Cette association a pour but l'aide aux blessés, à leur famille et à celle des militaires morts ou disparus.

Le Maire, solidaire de cette action, encourage le conseil municipal à accorder une subvention de participation au financement de ce gala de bienfaisance.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € au CSA 4è RCH au profit de la Cellule d'Aide aux blessés de l'Armée de Terre.

9.3. JEUNES AGRICULTEURS : SALON DE L'AGRICULTURE.

Les jeunes agriculteurs du canton de Chorges souhaitent réorganiser leur salon de l'agriculture. Ce salon se déroulera sur deux jours les 23 et 24 mai sur la commune de Chorges. Le président cantonal des jeunes agriculteurs des Hautes Alpes sollicite à cette occasion une subvention pour aider financièrement cette manifestation.

Cette subvention a déjà été votée dans le budget 2009.

10. CLÔTURE DU CCAS.

Le CCAS est inactif depuis 5 ans. Les textes prévoient que s'il n'a pas fonctionné depuis trois ans le conseil municipal par délibération peut décider de sa dissolution.

- Constatant que le CCAS n'a pas fonctionné depuis plus de trois ans ;
- Prenant acte de la dissolution du CCAS

Le conseil municipal décide de prendre ses attributions et d'affecter ses actifs, soit 473 €, au budget général de la commune

INFORMATIONS

11. PROPOSITION D'ADHÉSION AUX COMMUNES FORESTIÈRES. COMMUNES FORESTIÈRES090505

La présidente de l'association des communes forestières des Hautes-Alpes sollicite notre adhésion.

Le montant de la cotisation pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants est de 200 € par an.

Le maire propose au conseil municipal de décider de l'adhésion de la commune à cette association. Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne les délégués ci-après :

Délégué titulaire : Roland MULLER

Délégué suppléant : Martine BERTRAND.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posé la séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Roger MAMO

